



**Syndicat Pénitentiaire des  
surveillant(e)s-CEA**

**MAISON CENTRALE D'ARLES**

## **Agression évitable à la maison centrale d'Arles : quand des ordres irresponsables mettent en danger le personnel**

Hier, le 27 novembre 2024, vers 15h30, une violente agression contre le personnel a frappé la maison centrale d'Arles. En effet, trois agents et un gradé pénitentiaires ont été grièvement blessés en raison d'une décision irresponsable prise par le chef de détention.

Les faits : un détenu, connu pour sa dangerosité et ses nombreuses menaces envers le personnel, avait récemment été retrouvé en possession d'une arme artisanale. Placé au quartier disciplinaire, il refusait systématiquement de se conformer aux ordres, allant jusqu'à perturber volontairement le bon fonctionnement quotidien de l'établissement.

Malgré cela, aucune mesure sérieuse n'a été prise pour garantir la sécurité des agents. Le 27 novembre 2024, vers 15h00, à la suite de tapages répétés de ce détenu, le chef de détention a décidé, de manière inexplicable, de le faire sortir en promenade par la force, alors que : Les équipes ELSP n'étaient plus sur place.

Résultat : une intervention menée avec seulement trois agents et un gradé face à un détenu extrêmement dangereux, qui avait badigeonné d'excréments l'intégralité de sa cellule. Ce choix irresponsable a conduit à :

- Un agent blessé, avec une suspicion de fracture de la mâchoire, transféré d'urgence à l'hôpital.
- Deux autres agents blessés, ainsi que leur gradé, contraints de terminer leur service dans la douleur.

**Pendant ce temps, le chef de détention, lui, quittait tranquillement son poste à la fin de son service, vers 17 heures, laissant ses collègues payer le prix de sa décision.**



../..

Heureusement, certains membres de la direction ont pris la situation plus au sérieux et sont restés pour soutenir les personnels.

**Pour cela, nous dénonçons fermement :**

- **L'absence totale de mesures de protection pour le personnel.**
- **Une prise de décision inconsidérée, mettant en péril la santé et la sécurité des agents.**
- **L'irresponsabilité d'un chef de détention qui abandonne son personnel face à cette situation.**

Monsieur le Directeur, **Le Syndicat Pénitentiaire SPS-CEA** exige des réponses et des mesures immédiates face à cette mise en danger intolérable.

Parce que votre personnel n'est pas de la chair à canon, votre officier doit s'expliquer sur cette prise de décision désastreuse, mais aussi pour avoir quitté l'établissement sans se soucier des blessures engendrées sur son personnel.

**Le Syndicat Pénitentiaire SPS-CEA** souhaite un prompt rétablissement aux agents blessés ainsi qu'à leur gradé et les félicite pour leur courage et leur professionnalisme.

Le 28 Novembre 2024

Le Bureau Local Arles SPS-CEA